**Séance du 03/06/2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*
**Commission :** Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Délibération n° : 198
Dossier : 190380

**Direction en charge :** Handicap et accessibilité
**Objet :** Présentation du rapport 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire
**Date de convocation du conseil :** 24/05/2019
**Compte rendu affiché le :** 04/06/2019
**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

**Absents-Excusés :**
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

**Absents :**
M. Lionel SAUGUES

**VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019**

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*
**Commission :** Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Délibération n° : 198
Dossier : 190380

**Direction en charge :** Handicap et accessibilité
**Objet :** Présentation du rapport 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité

**□ Rappel et Références :**
L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L 2143.3 du Code Général des collectivités territoriales modifié, précise que dans les communes de plus de 5 000 habitants, il est créé une Commission Communale pour l'Accessibilité qui a pour rôle :
- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics,
- d'établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

**□ Motivation et Opportunité :**
La Ville de Saint-Étienne s'attache à veiller aux conditions de vie des plus fragiles et a la volonté de faire en sorte que chacun puisse se déplacer, se loger, se soigner et avoir accès à des loisirs et à une vie sociale.
Elle souhaite promouvoir l'autonomie des personnes handicapées et le «vivre ensemble». La Ville conduit ce projet en étroite collaboration avec les différentes associations qui accompagnent les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie quotidienne.

**□ Contenu :**
La Commission Communale pour l'Accessibilité a été créée par délibération n°326 du 29 juin 2009.
Elle est composée d'élus et de techniciens, de membres d'associations représentant les personnes en situation de handicap, de représentants des acteurs économiques, de personnes intéressées par la question du handicap.
La Commission travaille en complémentarité avec celle de Saint-Étienne Métropole. Elle s'est réunie à deux reprises en assemblée plénière en 2018. Trois sous-commissions de travail ont été constituées (Bâtiment, Voirie, Projets). Cinq réunions de travail ont eu lieu au cours de l'année.

Pour l'année 2018, le rapport de la Commission Communale, a été présenté en séance plénière le 4 avril 2019. Il retrace :

1 - Les interventions pour améliorer l'accessibilité :

• Dans 37 Établissements Recevant du Public, au titre des travaux inscrits notamment dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP) :
– Le groupe scolaire Maria Callas : installation d'un ascenseur, sécurisation des escaliers et rehausse de l'ensemble de la cour arrière pour mise à niveau, mise en place d'un visiophone,
– Le groupe scolaire Rosa Parks (ex Montferré) : création d'un sanitaire accessible, aménagement extérieur, sécurisation des escaliers,
– La maison des anciens combattants et des associations : remplacement de portes, signalétique,
– Le centre social Monthieu-Montplaisir : mise aux normes des sanitaires et signalétique,
– La maison de quartier la Métare : aménagement des cheminements extérieurs, mise aux normes des sanitaires,
– Le gymnase Georges Clémenceau : aménagement des cheminements extérieurs, création d'une place PMR, mise aux normes du sanitaire,
– Le club nautique de Saint-Étienne - Saint-Victor : aménagement des cheminements extérieurs, sécurisation des escaliers, mise aux normes des sanitaires et éclairage,
– Le complexe sportif de l'Étivallière : mise en accessibilité des vestiaires (4 et 3) et de la tribune Henry Lux (création de 20 emplacements réservés aux PMR). Aménagement d'un sanitaire PMR accessible depuis la tribune. Aménagement d'un cheminement permettant l'accès à la tribune depuis l'entrée principal du bâtiment. Création d'Espace d'Attente Sécurisé sur les paliers des différents étages accessibles et installation d'un système de communication et de signalement sur ces paliers.

• Sur la voirie et dans les espaces publics :

– Création de cheminements, mise en accessibilité de l'aire de fêtes de quartier et du départ de la balade accessible au parc de Montreynaud,
– Aménagement du carrefour Rondet/Tarentaize,
– Mise en accessibilité des abords des centres commerciaux de la Marandinière et Bergson,
– Rénovation du square Villeboeuf avec la création d'une allée et d'une aire de jeux accessibles,
– Début de l'aménagement du square Anatole France : reprise de l'aire de jeux et mise en accessibilité du site,
– Réfection du stade « Champagne », reprise des allées et création d'une place PMR à proximité,
– Traitement des traversées piétonnes, rue Charles de Gaulle : mise en place de bandes podo-tactiles,
– Installation de jeux accessibles à tous : Jardin Villeboeuf, Squares Joannes Merlat, Emile Granger et Françoise Héritier,
– Amélioration des cheminements au Jardin du souvenir de Côte-Chaude et aux cimetières du Crêt de roc, de Montaud et de Montmartre,
– Installation de 5 sanisettes accessibles : square Amouroux et Villeboeuf, place Paul Louis Courier, esplanade du Crêt de Roc et place Arnaud Beltrame.

2 - La concertation mise en place avec les associations représentant les personnes en situation de handicap pour les projets : parc Éco-Sciences, Maison du patrimoine et des lettres (Demeure Chamoncel), stade Auguste Dury (Côte-Chaude), site de l'Étivallière.

3 - Le bilan des actions handicap 2018 qui fait état entre autre de :
– L'accueil de 14 stagiaires, 6 apprentis et 3 Contrats Emploi Compétence en situation de handicap et mise à disposition de 4 salariés en situation de handicap par le CDAT 42 et Hors les murs,
– L'organisation de la manifestation «Une ville en partage» de février à décembre 2018,
– La formation des agents de la direction Éducation à l'accueil des élèves en situation de handicap,
– L'accompagnement d'enfants en situation de handicap sur le temps de cantine scolaire,
– L'acquisition de mobiliers adaptés pour les élèves en situation de handicap,
– L'organisation du Congrès de l'Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes sur l'École Inclusive,
– La formation et sensibilisation sur les troubles du spectre autistique des agents des établissement municipaux d'accueil de jeunes enfants,
– La proposition par l'Opéra d'un spectacle en audio-description avec une visite tactile des décors et des costumes en amont de la représentation, d'une demi-journée accessible aux personnes sourdes avec en amont de la représentation, un atelier pour décoder le spectacle et une visite guidée en LSF et d'un atelier scolaire pour des élèves de l'Institut de Jeunes Sourds Plein Vent, en intégration à l'école de la Vivaraize,
– L'accueil d'enfants de 7 à 11 ans en situation de handicap mental à l'École municipale des sports et la proposition de 5 activités adaptées le mercredi,
– L'accueil d'enfants en situation de handicap à l'École municipale de vélo et à l'École municipale de voile.

En 2018, 3,1M€ ont été engagés par la Ville de Saint-Étienne pour l'amélioration de l'accessibilité, dont 2,7 M€ en investissement et 0,4 M€ en fonctionnement.

**□ Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

**□ Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement

| | Ville | Département | Région | Etat | Europe | Autres |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Investissement** | | | | | | |
| **Fonctionnement** | | | | | | |
| dont personnel supplémentaire | | | | | | |
| dont prestations particulières | | | | | | |

□ **Proposition :**
Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité dont un exemplaire est annexé au présent dossier.

| | |
|---|---|
| **Décision :** Dont acte<br><br>**Résultat du vote :** 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) | **Imputation budgétaire** |
| | **Pour Extrait,**<br>**Pour le Maire,**<br>**Le Premier Adjoint**<br><br><br><br><br>**Gilles ARTIGUES** |